



## Prefecture ESSONNE

-----  
Par azerty

Bonjour,

Je viens vers vous car j'ai besoin de votre aide. C'est à propos de ma femme.

Nous avons déposé une demande de titre de séjour vie privée et familiale depuis décembre 2020, c'est une situation qui dure depuis très longtemps car la préfecture refuse de donner le titre de séjour. Nous avons entamé des démarches auprès du tribunal administratif de Versailles qui nous a donné raison et à demander à la préfecture de l'Essonne de nous verser la somme de 1000 euros et de délivrer le titre de séjour à ma femme. Sauf que la préfecture a versée la somme demandée mais refuse de nous convoquer pour le RDV concernant le titre de séjour.

Plusieurs relances ont été faite par mail sans aucun retour de leur part, c'est une situation qui devient agaçante, même pas longtemps le juge de l'exécution demande à la préfecture de prendre contact avec nous et jus qu'à présent rien de nouveau ( silence zéro).

Que doit-on faire dans ce cas ?

Quelle démarche doit-on entreprendre pour qu'on soit convoquer ?

Y a t il un autre moyen d'accélérer la situation ?

Une autre suggestion sera la bienvenue.

Dans l'attente de votre retour..

Pour info:

Somme versée: en Décembre 2022

Demande d'exécution du juge: en Janvier 2022

Premier jugement effectué: septembre 2022 ( le juge nous a donné raison )

-----  
Par isernon

bonjour,

seul une mise en demeure rédigée par un avocat adressé au Préfet, peut débloquer la situation.

salutations